



ASSOCIATION DES
PETITS PAYSANS

Voici ce que demande la pétition « Chaque ferme compte »

Une agriculture diversifiée et à petite échelle est cruciale pour la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Pour une agriculture suisse résistante aux crises, et donc pour un approvisionnement sûr, chaque ferme compte. Malheureusement, au cours des 40 dernières années, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de plus de moitié en Suisse. L'Association des petits paysans demande donc instamment d'améliorer l'accès à la terre, de ne plus désavantager les petites exploitations agricoles et d'encourager davantage la diversité des structures agricoles. Elle dépose donc avec les organisations partenaires la pétition « Chaque ferme compte – Stoppons la mort des exploitations » à l'attention du conseiller fédéral Guy Parmelin.

Les demandes de la pétition sont les suivantes :

- L'accès à la terre doit être amélioré et les transmissions de ferme extra-familiales doivent être favorisées.
- Les personnes cédantes doivent être informées sur les possibilités de transmission hors du cadre familial.
- Il faut remédier aux inégalités auxquelles font face les petites exploitations agricoles.
- Les formes d'exploitation collectives doivent être facilitées.

Les différentes revendications de l'Association des petits paysans comprennent entre autres les approches concrètes suivantes :

Supprimer les actuelles incitations inopportunes à la croissance des surfaces de la politique agricole :

- Plafonnement des paiements directs (CHF 150 000.– par exploitation) et/ou échelonnement des paiements directs et contribution d'exploitation
- Suppression des restrictions liées à la taille de l'exploitation en fonction de l'unité de main-d'œuvre standard (UMOS) ainsi que du seuil de qualification d'entreprise agricole (p. ex. pour les crédits d'investissement) qui défavorisent les petites exploitations. Pour autant que la production agricole soit adaptée au site, dépendante du sol et respectueuse de l'environnement, les exploitations doivent pouvoir continuer à se développer indépendamment de leur taille.

Mieux soutenir les remises de fermes extra-familiales :

- Meilleur accès aux informations officielles concernant la remise de fermes extra-familiale par le biais des offices et conseillers agricoles
- Extension de l'aide initiale jusqu'à 40 ans
- Soutien financier supplémentaire lors de l'acquisition d'une ferme hors du cadre familial afin de combler l'écart de financement entre la valeur vénale et la valeur de rendement (p. ex. aide initiale supplémentaire)
- Suppression des désavantages fiscaux en cas de vente à un prix inférieur à la valeur vénale
- Restriction des affermages de parcelles afin de préserver les exploitations agricoles dans leur intégrité

Permettre l'accès à la terre pour des formes d'exploitation collectives :

Pour que de nouvelles formes d'organisation, comme l'agriculture solidaire, puissent accéder plus facilement à la terre et aux fermes, des adaptations du droit foncier rural sont nécessaires. Le concept d'exploitation à titre personnel et les modifications concernant la protection contre la spéculation foncière en particulier ne doivent cependant pas être affaiblis.